

Netflix est arrivé, sans se presser

C'est peu dire que l'arrivée de Netflix dans nos contrées suscite des réactions passionnées. Formidable aubaine pour les grands consommateurs de films et de séries l'entreprise, issue de la célèbre Silicon Valley, est perçue comme le loup blanc par de nombreux professionnels de l'audiovisuel.

En France, locomotive du cinéma européen, c'est le branle-bas de combat. Cette implantation de Netflix est surtout l'occasion d'évoquer quelques-uns des nombreux enjeux qui la sous-tendent, dépassant largement le cadre du septième art. Alors que l'entreprise est pointée du doigt, il n'est pourtant pas inutile de s'intéresser à la lune. Tentatives d'explications à la hache.

Qu'est-ce que Netflix ?

Netflix est une entreprise californienne, actuellement leader mondial de la S-VOD ou vidéo à la demande en streaming (flux continu). Elle proposera, pour une petite dizaine d'euros par mois, un accès illimité à un catalogue de films, de séries, de dessins animés et de documentaires, qui dépasse les 100 000 titres au pays de l'Oncle Sam. En croissance constante, la firme devrait dépasser les 50 millions d'utilisateurs à travers le monde cet été. Son chiffre d'affaires en 2013 s'approchait des 4,4 milliards de dollars.

Outre son catalogue et son faible coût, Netflix possède les atouts suivants : une interface aussi simple qu'intuitive, une compatibilité multi-support (ordinateur, TV, téléphone portable etc.), un service de qualité exonéré de toute publicité, et un algorithme extrêmement puissant (voir plus bas). Présente dans une quarantaine de pays (dont l'Amérique du Nord, la Scandinavie, le Royaume-Uni, l'Irlande et les Pays-Bas), l'entreprise part cet automne à la conquête de nouveaux marchés (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Luxembourg et Suisse).

VOD, S-VOD et tutti quanti

La vidéo à la demande, c'est la possibilité de regarder ce que vous souhaitez à condition de posséder un écran relié à une connexion Internet et en échange d'une obole. Le marché de la VOD et de la S-VOD reste encore relativement confidentiel, la faute à des débits de connexion jusqu'ici parfois insuffisants pour assurer une vision correcte ainsi qu'une offre actuelle éclatée, peu claire et de qualité inégale. Ce marché devrait fortement se développer dans les années à venir, les habitudes de consommations évoluant doucement, mais sûrement. L'arrivée d'un vaisseau-amiral tel que Netflix amplifiera probablement ce phénomène. D'autant plus que des groupes tels que Yahoo, Microsoft, Amazon ou Rakuten souhaitent entrer dans la danse le plus rapidement possible.

La VOD est revenue spectaculairement sur le devant de la scène lors du dernier festival de Cannes lorsque Vincent Maraval, producteur-distributeur, vexé que l'on n'ait pas parlé de lui durant trois mois, décida de sortir le fameux **The King of New York** de Ferrara sans passer par la salle. Un joli coup marketing qui permet de rappeler que la VOD ne concurrence pas (encore ?) la salle de cinéma. Elle doit être perçue comme une offre complémentaire, version dématérialisée du DVD ou de feu la vidéo. De là à en déduire qu'il s'agissait d'une sortie *direct-to-dvd** digitalisée et que le film sur DSK était une daube... Revenons à nos moutons.

Des séries, des séries, des séries !

Netflix ne porte pas uniquement la casquette de diffuseur, l'entreprise distribue et produit ses propres séries. Le lancement, avec tambours et trompettes, de sa seconde création en 2013, **House of Cards** de David Fincher, bouscula l'ordre établi. Non par ses qualités, mais parce que l'ensemble des épisodes de la saison furent disponibles simultanément. Une évolution très bien accueillie par les amateurs de séries, mais qui renforce le phénomène du *binge-watching**. Les grands noms du cinéma sont de plus en plus nombreux à essayer ce nouveau

terrain de jeu, lassés par un Hollywood qui ne semble plus rien proposer d'autres que des suites de suites et des adaptations de licences de *comics* (1). Des réalisateurs et comédiens séduits également par les possibilités narratives offertes par le support, ainsi que par la popularité sans précédent des séries TV. Une aubaine pour les chaînes ou pour les créateurs de Netflix qui n'hésitent pas à égratigner « La Mecque » du cinéma.

Une frénésie qui ne semble pas prête de s'arrêter et attirent les gros, des acteurs aussi divers que Microsoft, Amazon, Yahoo, la RTBF ou Sony ayant lancés la production de leurs propres programmes. La société Netflix, quant à elle, possède une dizaine de projets dans ses cartons, mélange de séries originales et d'adaptations de Star Trek, Shrek ou Daredevil soit... le sommet du box-office hollywoodien.

De la chronologie des médias

Autre caractéristique de la série, la chronologie des médias ne la concerne pas. Petit rappel. La chronologie des médias institue des intervalles entre supports durant lesquelles un film peut ou ne peut pas être exploité. La salle de cinéma dispose ainsi d'une exclusivité de 4 mois avant la mise en vente des DVD, 12 mois avant la diffusion sur les chaînes de cinéma coproductrices etc. Inscrite dans la loi en France, il ne s'agit que d'une recommandation en Belgique, largement respectée par ailleurs. La chronologie des médias fut mise en place au début des années 80 afin d'enrayer la chute de la fréquentation en salles et pour contrer la concurrence de la télévision. Ces fenêtres d'exploitation permettent également d'optimiser la valorisation d'un film sur les différents supports.

Bien qu'indispensable au fonctionnement du cinéma européen, elle est régulièrement remise en cause et de nouveaux aménagements devraient voir le jour dans les années à venir. Problème, personne ne semble pour le moment se mettre d'accord, les plus virulents réclamant sa suppression pure et simple. Un débat trop souvent pollué par le prisme modernes/anciens. Où les anciens seraient les garants d'un système différenciant les médias, système que les modernes estiment trop rigide, le consommateur devant être comblé selon eux le plus rapidement possible. Eric Garaudie, ex-président du CNC donc ex-"ancien", leur répondait en ces termes lors du MIPCOM 2012 à Cannes : « *En réalité le cinéma européen – ou plutôt les cinémas européens – n'ont de leçon de modernité à recevoir de personne, ce sont les plus créatifs du monde [...] sondages téléguidés, cri primal d'un enfant gâté [...], un film de cinéma est conçu pour le grand écran pas pour le téléphone portable.* » (2)

Arrive Netflix. L'installation de sa filiale européenne à Amsterdam la protège en l'état des réglementations des autres pays européens. La législation européenne promeut par définition la trans nationalisation. Grosso modo, on peut dire que les frontières entre états-membres ne constituent plus des obstacles. L'un des écueils de cette politique réside dans le dumping ou pratiques commerciales déloyales. La complexité de l'édification d'un droit communautaire commun et les nombreuses spécificités nationales provoquent malheureusement de nombreux cas de dumping. Par exemple, une entreprise routière slovaque peut postuler à un appel d'offre émis en Belgique et exploiter le contrat. Le routier sera par contre soumis à la législation slovaque, moins ferme en termes de salaires, de taxes, de temps de travail etc.

De même, Netflix s'installant au Pays-Bas, l'entreprise est tenue de respecter les législations locales en vigueur, mais peut s'exporter sans contraintes. Pour que la législation belge soit pleinement respectée, il faudrait que Netflix - ou tout autre groupe - possède un siège à Eupen, Bruxelles, Namur ou Ostende. La guêpe, pas folle, implante son nid où cela l'arrange et s'en va butiner ailleurs. Précisons que c'est l'abeille qui butine, et non la guêpe.

En s'implantant au pays des moulins, Netflix n'est tout bonnement pas tenu de respecter la chronologie des médias telle qu'elle est pratiquée en Belgique, en France ou n'importe où en UE ou dans l'espace Schengen (cas de la Suisse). Devant les levées de boucliers, la firme a diplomatiquement annoncé qu'elle resterait dans les clous. Mais rien ne l'empêchera de revoir

sa position lorsque le rapport de force lui sera favorable. Avec un joyeux bazar en perspective si cela arrivait...

L'exception culturelle et le financement du cinéma

En 1993, se déroulent des négociations dans le cadre du GATT (ancêtre de l'OMC) concernant la libéralisation des services, champ auquel appartient l'audiovisuel. Certains pays s'alarment, France et Belgique en tête. L'exception culturelle naît peu après. Elle stipule simplement que l'Art et la culture ne sont pas des marchandises comme les autres (3). Des mesures de préférences nationales sont instaurées, notamment la mise en place de différentes taxes afin d'assurer le financement de la création (taxe sur le ticket de cinéma, sur l'achat de DVD, etc.)

Arrive Netflix. Basée actuellement au Luxembourg, l'entreprise prendra ses quartiers à Amsterdam dès le 1er janvier 2015. Non dans le but de profiter des vitrines et de la phytothérapie, mais bien pour de basses raisons fiscales, les conditions imposées par nos voisins aux entreprises étant particulièrement avantageuses. Une vingtaine d'emplois seulement seront créés, principalement dévolus à la communication et aux acquisitions. De fait, aucun autre pays européen ne pourra collecter de T.V.A, pas davantage les taxes spécifiques. Elle sera exempte des obligations faites aux chaînes, problème touchant plus particulièrement la France. Les états devront trouver une solution pour obliger l'entreprise à s'acquitter de ses dus, ce qui est impossible à l'heure actuelle. La complexité du droit européen, la lenteur des mises en œuvres de nouvelles réglementations conjuguées au savoir-faire des conseillers juridiques des multinationales font que la situation ne devrait pas bouger d'un iota avant un moment... De plus, cette différence de traitement devant l'impôt et les règles entraînent une distorsion de concurrence. La firme est ainsi avantagée par rapport aux autres acteurs, qui ne manqueront pas de faire valoir leurs droits/revendications d'une manière ou d'une autre.

Afin de calmer les ardeurs, Netflix a annoncé la production prochaine d'une série située à Marseille, territoire de **Plus Belle la Vie**, série française la plus prolifique à l'international. Une série belge est également prévue, probablement en Flandre qui dispose d'un marché plus important et nettement mieux structuré que dans la partie francophone du pays.

La neutralité du Net, kézaco ?

La neutralité du Net garantit, entre autres, une égalité de traitement de tous les flux de données sur Internet, aucune discrimination n'étant tolérée. Principe fondamental régissant le réseau, la neutralité du Net n'a, jusqu'alors, connue aucune entorse (dans les pays démocratiques s'entend) jusqu'en février dernier.

Et Netflix arrive... Comcast, l'un des principaux fournisseurs d'accès Outre-Atlantique menaçait de réduire la qualité des émissions de Netflix si l'entreprise ne lui versait pas un tribut. L'entreprise obtempéra, mais porta l'affaire devant les tribunaux. La justice américaine a récemment tranché en faveur de Comcast.

L'équation est simple, les sites internet ne participent pas au financement des infrastructures mais en profitent gratuitement. Or, les géants du Net utilisent une part toujours plus importante de ces flux de données. Netflix représente ainsi 1/3 de la bande passante aux Etats-Unis en soirée.

Si la Belgique ne semble pas pour l'instant vouloir toucher à ce principe, la France a clairement indiqué qu'elle était prête à sauter le pas. S'il peut paraître logique d'obliger de puissants acteurs à mettre la main au portefeuille de cette façon, cette modification de la neutralité pose de nombreuses questions tant les risques de dérives sont réels : concurrence déloyale, tarification excessive, censure pure et simple, constitution de monopoles, impossibilité pour de nouveaux acteurs d'émerger etc.

Les algorithmes, c'est fantastique...

On en arrive au cœur de Netflix, à sa pierre d'achoppement : l'algorithme. Cet algorithme d'une puissance chirurgicale analyse les habitudes de ses clients : quel type de films regardez-vous le plus ? Quand arrêtez-vous la lecture ? À quel volume le regardez-vous et quand le changez-vous ?, etc. Avec toutes ces données, Netflix vous recommande des programmes qui ne seront pas les mêmes le mardi à 15h ou le mercredi à 22h. Ce système est plébiscité par les clients puisque plus de 8 visionnages sur 10 sont issus des recommandations de l'algorithme. Ceux qui effectuent des recherches peuvent aussi compter sur un choix de genres impressionnant, 76 000 environ - pour 100 000 titres ! - (4). Des genres aussi précis que farfelus tels que " Comédies romantiques des années 80 se déroulant à Moscou" ou " Films de requins mutants affrontant des monstres". Un algorithme qui s'affine toujours davantage, 300 millions d'heures de visionnages seraient ainsi analysés chaque semaine. 900 ingénieurs sur les 2000 employés que compte l'entreprise sont dédiés à cette tâche. Netflix l'intègre également dans son système de production. Ayant constaté que ses utilisateurs appréciaient beaucoup David Fincher et le Kevin Spacey d'**American Beauty**, elle les a mis aux commandes d'**House of Cards**.

L'algorithme est devenu la matrice des géants du web, leur atout majeur. Amazon, Google and co en font leur beurre. Ce système de recommandation est appelé "prédictif" et il est censé devancer les envies. L'excellence de l'abus de langage, nature même de la com'. Il paraît absurde de le rappeler, mais un algorithme, aussi précis soit-il, ne prédit pas l'avenir. Ce sont bien les actions passées qui se trouvent récupérées, stockées et recoupées. Les désirs ne sont pas devancés, ils sont encadrés, sagement et sagement guidés. On assisterait en cas de généralisation définitive de ce système à une évolution majeure de nos sociétés actuelles. Celles-ci fonctionnent en effet selon le schéma de la demande (volonté de l'individu) devançant l'offre. Ici, l'offre devance la demande.

Certes, on se croirait un chouïa dans le roman d'un auteur de SF paranoïaque, mais on se trouve bien devant un sujet plus qu'épineux et les interrogations ne manquent pas. Quels sont les critères réellement pris en compte par Netflix pour effectuer ces recommandations ? Si l'entreprise modifie ses recommandations arbitrairement dans un but financier ou idéologique, comment le savoir ? (4). Se posent les questions de l'uniformisation de la création et de la pensée voire, à terme, le contrôle de la pensée. Les entreprises ne levant évidemment que très peu le voile sur leurs algorithmes, protégés par le secret industriel.

Bien sûr, personne n'oblige quiconque à souscrire à tel ou tel service. Evidemment, des alternatives existent et d'autres apparaîtront. Mais ce problème de l'algorithme tout puissant contrôlé par un petit nombre d'individus se pose d'autant plus en situation d'oligopole* ou de monopole*. Et les chantres auto-proclamés de la liberté de multiplier les abus.

Facebook modifie son algorithme afin d'étudier le comportement des utilisateurs, dans un but purement scientifique évidemment (5). You tube (propriété de Google) a décidé de faire payer la vision de clips musicaux, imposant au passage aux artistes une rémunération à des prix inférieurs au plus bas du marché. Les rebelles seront purement et simplement supprimés du site. Certains se rebiffent parfois comme Hachette, qui a refusé de réduire ses marges comme le souhaitait Amazon. L'éditeur, qui n'est pourtant pas un petit indépendant de quartier, a vite compris. Amazon a modifié son algorithme afin, là aussi, que leurs livres soient mal référencés. Leurs prix ont fortement augmentés, des délais de livraison improbables étaient annoncés, des ruptures de stocks furent programmés. La firme déplorait auprès de ses clients ces petits tracas et leur conseillait d'aller voir ailleurs s'ils n'étaient pas satisfaits. Une annonce d'un cynisme que ne renierait pas Frank Underwood, héros de la série à succès **House of Cards**.

Le summum de ce système prédictif étant atteint par ledit Amazon avec le dépôt récent d'un brevet nommé "vente par anticipation". L'entreprise compte livrer un colis sans que le client

n'ait effectué la moindre commande, décidant que vous en avez besoin. Il n'aura plus qu'à apprécier la surprise et à payer. La firme estime que le client acceptera le colis 9 fois sur 10. En cas de refus, Amazon, qui a réponse à tout, prévoit de donner le colis en guise de geste commercial afin de s'assurer de la fidélité du client.

Neil Hunt, directeur des produits chez Netflix, n'en fait pas mystère : « *Un jour, Netflix saura exactement ce que vous voulez regarder, avant même que vous ne le sachiez vous-même.* » (6) Liberté accrue, vraiment ?

Don't be evil : TAFTA et GAFA sont dans un bateau

À ma droite, GAFA ! "*Don't be evil*" est le slogan de l'omniprésent Google, tête de gondole des GAFA. Cet acronyme désigne les champions de la Silicon Valley que sont Google, Amazon, Facebook et Apple. Des monstres économiques à l'appétit insatiable. Apple n'est autre que la première capitalisation boursière mondiale, Google la troisième. D'ici peu, le quart du commerce mondial passera par Amazon (7). Les GAFA ont, par ailleurs, deux hobbies. Le premier est de récolter le maximum d'informations concernant un individu et de vouloir en faire ce que bon leur semble, pour le plus grand plaisir des publicitaires et des gouvernements. Le second consiste à lever des bataillons de conseillers juridiques et d'avocats leur permettant de contourner la moindre règle ne leur convenant pas ainsi que d'esquiver le maximum d'impôts. Un petit jeu qu'elles maîtrisent parfaitement. Compensations financières afin d'éviter les tribunaux, déménagements de filiale selon la température du moment, accord bilatéraux divisant les états, leurs atouts sont nombreux. D'autant que ces entreprises profitent déjà de règlements particulièrement lâches. Les secteurs économiques liés à Internet bénéficient en effet d'une grande mansuétude depuis la création du réseau, selon un principe estimant que l'économie "virtuelle" n'a strictement rien à voir avec l'économie "réelle" ou "préexistante". Un postulat largement démonté depuis, mais qui reste la norme. Les vides juridiques restent légions et le droit, s'il s'est emparé de la question, ne parvient pas à suivre le rythme effréné des changements provoqués. L'UE se trouve, de ce point de vue, dans une position paradoxale. Elle est à la fois la zone où les réglementations sont les plus strictes et une zone particulièrement friable à cause de la complexité de son fonctionnement et des nombreuses divergences entre Etats, rendant d'autant plus complexe l'adoption d'une législation commune.

À ma gauche, TAFTA ou GMT en français dans le texte pour Grand Marché Transatlantique, est le nom donné à un traité négocié en toute opacité entre technocrates européens et états-uniens. Les députés européens eux-mêmes n'ont pas voix au chapitre, ignorant tout du contenu et des avancées des négociations. L'idée générale de ce traité est connue et pour cause, elle date. Au milieu des années 90, un accord transatlantique similaire est évoqué et discuté dans le plus grand secret, répondant au doux nom d'AMI (8). L'objectif étant de contrer l'émergence des BRICS* qui déplaisent fortement aux occidentaux, particulièrement l'Empire du Milieu. On parle ici de créer la plus grande zone de libre-échange au monde, qui représente d'ores et déjà la moitié du PIB mondial. Outre un assouplissement des règles, TAFTA propose également la création d'un "tribunal arbitral indépendant", institution hybride et supranationale sévissant déjà par ailleurs. Ce tribunal permet aux entreprises d'attaquer les Etats si elles estiment que ceux-ci ne respectent pas la concurrence libre et non-fauscée. Par exemple, le cigarettier Phillip Morris a attaqué l'Uruguay et l'Australie pour avoir pris des mesures anti-tabac (9), le Canada a perdu une trentaine de procès pour avoir pris des mesures ne maximisant pas le profit des multinationales (10), des investisseurs spéculatifs souhaitent une lourde compensation financière de la Grèce, de la Chypre et de l'Espagne après avoir contractés des titres qu'ils savaient "toxiques" (11), etc.

Pas de panique néanmoins, la Commission Européenne estimant - selon la prévision la plus optimiste - que le bénéfice de TAFTA pour une famille de 4 personnes en 2029 sera de 545

euros, soit 3 centimes par jour et par personne(12) (13). Un aller-retour sur la planète du système solaire de votre choix est aussi à l'ordre du jour. Prévu pour fin 2015, TAFTA pourrait néanmoins être reporté à l'année suivante, la faute à des négociations visiblement plus compliquées que prévu et à une fronde timide mais grandissante de citoyens se demandant si on ne se fout pas un peu de leur gueule. TAFTA n'est heureusement plus seul depuis la révélation récente de l'existence de son sympathique cousin TISA (14).

TAFTA concerne absolument tous les secteurs. Tous ? Sauf un ! Car un petit village résiste encore et toujours à l'envahisseur. M. Barroso, en guise de baroud d'honneur, souhaitait en finir avec cette archaïque exception culturelle qu'il abhorrait. La mobilisation des professionnels de tous bords ne se fit pas attendre, et 14 pays européens s'opposèrent à cette décision. L'exception culturelle fut temporairement écartée des négociations. Sauf que... Les multinationales ont-elles réellement besoin de TAFTA pour titiller, écorner voire renverser le modèle-culturel-européen ? Pas sûr... L'arrivée de Netflix permet ainsi de donner un coup de projecteur sur des questions brûlantes ne touchant jusqu'ici qu'assez peu le secteur de l'audiovisuel (15). Google, Amazon et Apple, avec leurs airs de ne pas y toucher, ont massivement investi le champ culturel et en sont devenus des acteurs incontournables qui bouleversent de fait, et très rapidement, des pans entiers de l'économie traditionnelle. Les changements sont profonds et s'effectuent dans un troublant silence, concernant aussi bien les habitudes de consommation que l'emploi (destruction ou création ? Vous avez deux heures. Indice : D). Ces trusts du XXI^e siècle n'ont, pour cela, aucunement besoin de l'assouplissement de lois et de règles qui ne les concernent pas, ou très peu. Leur crainte réside dans la création de nouvelles lois, ce qu'elles combattent ardemment. Elles mènent un lobbying aussi intense qu'efficace auprès de nos dirigeants qui les écoutent très attentivement. Pas benêts, ceux-ci ont compris qu'il y avait anguille sous roche. Leurs réactions n'en restent pas moins extrêmement timorées. Personne n'ose affronter un secteur porteur de la divine croissance. D'autant que leur communication auprès du grand public surfe habilement sur la défiance légitime éprouvée par les citoyens envers leurs responsables politiques. Ce qui donne à peu près cela : « Une nouvelle taxe ? On vous prend pour des vaches à lait ! », « Encore une réglementation ! ? On vous étouffe ! Alors que nous vous proposons l'innovation, la liberté et l'épanouissement. » Un discours tellement "aware" qu'il en ferait pâlir Jean-Claude Van Damme. Ce discours "libertarien" trouve ainsi un écho inédit en Europe et ce, pour le plus grand bonheur de nos entrepreneurs de génie. Des entrepreneurs que la modestie n'étouffe pas puisqu'ils se considèrent comme les sauveurs de l'humanité (16). Rien que ça !

L'enjeu principal de l'arrivée de Netflix peut ainsi se résumer en une phrase : si les Européens ne parviennent pas à encadrer une multinationale naissante comme Netflix, que pourront-ils faire face aux GAFA ? Poser la question, c'est déjà y répondre. D'autant que le problème se pose d'ores-et-déjà avec le célèbre I Tunes d'Apple par exemple. Le logiciel permet à la firme à la pomme d'engranger un joli pactole tout en reversant des cacahuètes.

Alouette, gentille alouette. Alouette, je te plumerai...

Résumons. Netflix propose un service de VOD particulièrement performant qui lui permet d'être le leader mondial en la matière. Son arrivée cet automne en Europe devrait fouetter un marché encore confidentiel, mais inquiète les professionnels du secteur. Aucun changement majeur ne devrait avoir lieu à court terme - Netflix prévoit ainsi des pertes sur ces 2 premières années d'exploitation - mais ils pourraient être brutaux une fois l'entreprise en position de force. D'autant que d'autres firmes, autrement plus puissantes, et également adeptes de la concentration verticale*, suivront bientôt son sillage.

Au-delà de Netflix, se pose la question de l'intégration des entités issues de la sphère numérique. Ces entreprises innovantes sont en complet décalage avec le fonctionnement actuel de nos démocraties et sont guidées par une idéologie aussi neutre qu'un banquier suisse.

Des entreprises omniprésentes dans nos quotidiens et qui en retirent tout les avantages en échange de contreparties minimales. Des entreprises se trouvant fréquemment dans la position ubuesque du hors-la-loi légalisé. Outre Netflix pour l'audiovisuel, le grand public a récemment fait la connaissance d'Airbnb pour l'hôtellerie ou d'Uber pour les transports. Ce n'est qu'un début...

Le rôle des pouvoirs publics est d'intervenir et de trancher sur ce genre de questions, qu'ils semblent loin de maîtriser... Les libéraux, eux, ont parfaitement compris, qui glausent jour après jour que le consommateur seul décidera, qu'il est adulte, etc. Revoici déterrée, la momie homo oeconomicus qui est scandée comme si de rien n'était, six ans à peine après la crise des subprimes. Une crise que les libéraux expliquent très simplement, si le libéralisme a déraillé, c'est qu'il n'y en avait pas assez. Les géants d'Internet jouant à saute-mouton avec les législations sont pour eux une bénédiction.

Netflix et compagnies proposent tout comme elles imposent, les Etats disposent. Les questions complexes développées brièvement ici entraînent et entraîneront des évolutions spectaculaires de nos sociétés. Reste à savoir si l'individu sera considéré avant tout comme un citoyen ou un consommateur... Cela ressemble à un mauvais film, mais ce n'est pas du cinéma. Bref, si Netflix n'est pas le grand méchant loup annoncé, l'entreprise possède - en partie malgré elle - une bonne gueule de cheval de Troie.

La conclusion revient à notre Arno national : « Olala... Quel bazar ! »

Cinergie reviendra cet automne sur cette arrivée de Netflix.

Lexique :

BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud. Des pays puissants et à la croissance soutenue qui remettent en cause la domination occidentale.

Binge-watching : Regarder des séries jusqu'à ce que mort s'ensuive. Tony Grison, scénariste de Terry Gilliam et adepte de la chose : « *Vous consommez les séries comme de la drogue. Vous mettez un épisode, mais ce n'est pas assez. Vous en lancez un deuxième, puis encore, parce que vous n'avez jamais votre dose. Vous buvez un verre en même temps, parce que ça va parfaitement ensemble, et puis vous vous endormez. Vous vous réveillez sans bien savoir où vous en êtes, à quelle saison. La nuit suivante, vous recommencez.* », in slate.fr, 22.04.13

Concentration verticale : Le fait qu'une entreprise contrôle tout ou partie d'une chaîne de production. Dans le cinéma, cela concerne le triptyque Production-Distribution-Exploitation. Par exemple, le groupe Gaumont-Pathé produit et distribue ses films tout en les exploitant dans ses salles. La concentration verticale augmente la taille des entreprises y ayant recours et diminue le nombre de ses concurrents, donc la diversité de l'offre.

Direct-to-DVD : Désigne des films sortant en DVD sans passer par la salle de cinéma. Cela concerne des films directement destinés à ce marché (la majorité des films dits de séries B à Z) mais aussi des films jugés difficilement exploitables ou des films dont la qualité n'est pas à la mesure des attentes des distributeurs.

Monopole : Désigne une situation où une seule entreprise contrôle l'intégralité d'un marché. Etendu dans le langage courant à une situation dans laquelle une entreprise contrôle une grande majorité d'un marché.

Oligopole : Situation où quelques entreprises dominent largement un marché où subsiste une myriade de petites entreprises.

Annexes :

(1) Sur cette question de la disparition d'une industrie de prototypes concernant le cinéma hollywoodien, ainsi que sur les dernières tendances du cinéma, lire le passionnant entretien de Laurent Creton, économiste du cinéma.

<http://www.fichesducinema.com/spip/spip.php?article4509>

(2) La citation intégrale des propos d'Eric Garaudie : « *Nous ne sommes pas dupes des sondages téléguidés, et le « ATAWAD ! » (« any time, any way, any device ») tient plus du cri primal d'un enfant gâté que d'un raisonnement adulte – en tout cas l'impatience et l'appétit du consommateur, en soi légitimes, ne peuvent être les seuls guides de l'action publique surtout si cela doit conduire à appauvrir considérablement la quantité et la qualité des films qui leur sont offerts ! Sans chronologie, sans fenêtres d'exploitation successives et exclusives les unes des autres, le cinéma européen ne peut pas exister puisque c'est bien en contrepartie d'une jouissance paisible sur une fenêtre d'exploitation dédiée que des éditeurs consentent à investir des milliers, voire des millions d'euros pour un film ou un programme. Chaque fenêtre a de la valeur, chaque fenêtre permet d'injecter de la valeur dans l'économie de la production. A contrario, vouloir écraser la somme des fenêtres temporelles et régionales dans*

l'objectif de satisfaire à court terme le public (et d'en retirer d'hypothétiques recettes liées à l'exploitation en vidéo et à la demande et à la «longue traine») occasionnerait une formidable destruction de valeur. Rappelons aussi cette évidence que la salle doit conserver la primeur des films : un film de cinéma est conçu pour le grand écran, pas pour le téléphone portable. »

(3) Souvent décriée, imparfaite, mal comprise, l'exception culturelle a prouvé qu'elle était indispensable. Les cinématographies les plus vives fonctionnent ainsi selon ce principe comme en Corée du Sud. A contrario, les cinématographies des pays ayant joué le jeu du marché se sont effondrées. Les cinéastes italiens remercient encore Silvio Berlusconi.

(4) 76.897 exactement, calculé par le journaliste Alexis Madrigal. Son étude, très détaillée, est disponible en anglais à cette adresse :

[http://www.theatlantic.com/technology/archive/2014/01/how-netflix-reverse-engineered-hollywood/282679/?fb_action_ids=10152165124562008&fb_action_types=og.recommends&fb_source=other_mutable&action_object_map=\[246420988860405\]&action_type_map=\[og.recommends\]&action_ref_map=\[\]](http://www.theatlantic.com/technology/archive/2014/01/how-netflix-reverse-engineered-hollywood/282679/?fb_action_ids=10152165124562008&fb_action_types=og.recommends&fb_source=other_mutable&action_object_map=[246420988860405]&action_type_map=[og.recommends]&action_ref_map=[])

(5) À titre d'exemple, Netflix ne communique aucune audience. Les ayants droit sont rémunérés, mais sans connaître les chiffres de visionnement. On ne connaît pas non plus les critères de rémunérations de Netflix. Rémunère t-elle un clic? Un visionnement intégral ? Mystère et boule de gomme...

(6) Du 11 au 18 janvier 2012, Facebook s'est associé à des chercheurs d'une université de San Francisco afin de modifier le contenu des informations reçues par certains utilisateurs. Le but étant de constater si leur humeur (à travers les publications des internautes) était influencée selon le nombre de messages positifs ou négatifs qu'ils lisaient. La réponse est positive. Cette révélation a provoqué un profond malaise, notamment dans le monde universitaire. Les autorités de l'université se sont justifiées en déclarant que « *Facebook, apparemment, manipule systématiquement le contenu des informations diffusées.* » Par ailleurs, Facebook s'est octroyé, depuis peu, le droit de lire vos sms.

http://www.rtf.be/info/medias/detail_attention-vous-avez-sans-doute-autorise-facebook-a-lire-vos-sms?id=8308279

(7) Neil Hunt estime également que ce système de personnalisation poussé à l'extrême ne proposerait plus « *qu'une ou deux suggestions parfaitement adaptées.* » Le client se verrait proposer plus facilement des programmes dont il ignore tout, ce qui augmenterait sa curiosité...

<http://www.mediakwest.com/communaute/business/item/comment-netflix-voit-la-television-en-2025.html>

(8) Au 3 juillet 2014, Apple pesait 560 milliards de dollars, Google 390 milliards. À titre de comparaison, les GAFAs valent plus de 70% du CAC 40, le classement des 40 plus grosses entreprises françaises.

(9) http://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_multilat%C3%A9ral_sur_l%27investissement

(10) Le jugement doit avoir lieu en 2015, mais l'entreprise semble posséder une longueur d'avance. Le PIB de l'Uruguay est de 50 milliards de dollars. Le chiffre d'affaire de Phillip Morris est de 77 milliards de dollars.

(11) <http://corporateeurope.org/fr/pressreleases/2014/03/des-investisseurs-sp-culatifs-r-clament-au-moins-17-milliard-deuros-aux-pays>

(12) Clive George, professeur au Collège de l'Europe de Bruges, et qui a participé à ce genre de discussion pour l'Union Européenne développe : « De tous les scénarios examinés dans cette étude, le plus optimiste produit une augmentation largement médiatisée de 120 milliards (pour l'économie européenne). Ce qui correspond à seulement 0,5 % du PIB de l'UE. Ceci ne se produira pas immédiatement et ne représentera pas une hausse de la croissance annuelle de 0.5 %[...] Les études de la Commission européenne estiment que cela prendra dix ans pour que l'accord atteigne son plein effet, période pendant laquelle la croissance économique ne sera pas de 0.5% mais de 0.05 % pendant seulement dix ans. À plus forte raison, il s'agit du plus optimiste des scénarios (ou des suppositions) quant à ce qui pourrait être atteint dans les négociations. Dans ses scénarios plus réalistes, l'étude estime à un peu plus de 0.1% l'augmentation du PIB, c'est-à-dire une augmentation du taux de croissance de 0.01% sur une période de dix ans. C'est insignifiant et la Communauté Européenne le sait. »

L'article original (en anglais) :

<http://www.opendemocracy.net/ourkingdom/clive-george/whats-really-driving-eu-us-trade-deal>

ou un résumé en français :

<http://corporateeurope.org/fr/trade/2014/01/pour-en-finir-avec-les-mythes-de-transparence-autour-des-n-gociations-commerciales-ue>

(13) <http://www.monde-diplomatique.fr/2013/11/WALLACH/49803>

(14) TISA ou *trade in service agreement*. Traité portant sur la libéralisation des services. Une cinquantaine de pays dont l'UE - et sans les BRICS - appelés les *really good friends* se sont lancés dans cette discussion après les échecs de l'accord de Doha dans le cadre de l'OMC. Objectif : libéraliser les services (santé, éducation, finance, transports, télécommunications, audiovisuel etc.). Négocié en catimini au sein de l'ambassade d'Australie à Genève, ce projet de traité fut dévoilé par Wikileaks, en Juin 2014. Outre le démantèlement des services publics, TISA prévoit une clause empêchant tout retour en arrière. Privatiser un service public serait permis, mais toute micro-tentative de nationalisation partielle serait interdite et sanctionnée le cas échéant par... un tribunal supranational.

Pour aller plus loin :

<http://www.bastamag.net/Tisa-ces-negociations-commerciales>

(15) Assez peu, mais néanmoins effectif.

Relire notre dossier :

http://www.cinergie.be/webzine/l_exploitation_cinematographique_a_1_heure_du_numerique

(16) Eric Schmidt, grand manitou de Google, et Jared Cohen, directeur du *think tank* de l'entreprise ont publié un essai intitulé « À nous d'écrire l'avenir : comment les nouvelles technologies bouleversent le monde ». Les auteurs insistent sur les changements brutaux opérés par le numérique et un futur proche quasi-apocalyptique. Selon eux, la vie privée va définitivement disparaître, des cyber-guerres très violentes apparaîtront, la connexion perpétuelle de chaque individu engendrera quantités de trouble etc. La solution ? Confier les

clefs de ce monde nouveau à ceux qui possèdent le savoir-faire nécessaire pour éviter le pire. En clair, le monde souhaité et provoqué par Google serait une catastrophe qui ne pourrait être évitée qu'en donnant les pleins pouvoirs à Google. Logique.